

MESURES DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLE EN ENTREPRISE

STAGE DE FORMATION

OBJECTIFS

- Améliorer les chances du participant de revenir sur le marché du travail en :
 - approfondissant ses connaissances ;
 - complétant de manière ciblée ses connaissances et compétences professionnelles.

PUBLIC-CIBLE

- Assurés avec un droit à l'indemnité de chômage reconnu.

DURÉE

- De 1 à 3 mois.

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'ENTREPRISE

- Aucune :
 - le stagiaire perçoit ses indemnités de chômage pendant le stage ;
 - le stagiaire est assuré contre le risque d'accident par le biais de l'assurance-chômage.

AVANTAGE POUR L'ENTREPRISE

- Bénéficier des compétences d'une personne sans coût supplémentaire.
- Acquisition ou approfondissement des connaissances professionnelles en vue de repourvoir un éventuel poste vacant, mais sans engagement de la part de l'employeur.

OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

- Etre habilitée à former des apprentis ou, si tel n'est pas le cas, offrir toutes les garanties de sérieux requises.
- Disposer de l'infrastructure et du personnel nécessaires au bon déroulement du stage de formation.
- Remplir une attestation MMT à la fin de chaque mois.
- A la fin du stage, établir un rapport, ainsi qu'une attestation de stage.
- Remarque : L'activité étant exercée dans un but de formation, elle ne doit pas être exclusivement productive.*

OBLIGATIONS DU PARTICIPANT

- Continuer à effectuer ses recherches d'emploi pendant la durée du stage.
- Continuer à participer aux entretiens avec le conseiller en personnel.
- Interrompre le stage s'il trouve un emploi durable.

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- Votre conseiller ORP est à disposition pour remplir les formalités administratives.

